

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 271

1^{er} février 2012

SOMMAIRE

Brightpoint (Luxembourg) Sàrl	12996	Mandara Beach LX S.à.r.l.	12980
Bülow Design Management S.à r.l.	12990	Masco Europe S.à r.l.	12980
C7 Bison S.à r.l.	12999	Maurer Einrichtungen S. à r.l.	12983
C.F. Marazzi S.A.	12967	Maxifera Sàrl	12989
Crea Haus Promotions S.à r.l.	12966	Medina Investments S.A. - SPF	12989
Cutty Sark S.à r.l.	12977	MeG Consulting S.à r.l.	12983
Cz2 Bazar S.à r.l.	12980	Melusine Investissements S.A.	12989
DanBond Management S.à r.l.	12968	Menuiserie Hermes S. à r.l.	12989
Delilah Europe Holdings S.à r.l.	13005	Michel Jansen S. à r.l.	12990
Ernst & Young Luxembourg	12990	Michel Wolsfeld S.à r.l.	12986
Faminvest EC S.à r.l.	12962	Michel Wolsfeld S.à r.l.	12986
Finalor International S.à.r.l.	13008	Michel Wolsfeld S.à r.l.	12986
F & S Latitude Sàrl	12995	Michel Wolsfeld S.à r.l.	12986
Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l.	12988	Midev S.A.	12990
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent neuvième (309.) S.e.c.s.	12984	Miki-Team S.A.	12995
JAL Group Participations	13002	Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l.	12987
Linea Grazia	12983	Modjo SA	12995
Luna-Lux S.à r.l.	12966	Monsirius	12995
Luna-Lux S.à r.l.	12967	Morph4 S.à r.l.	12995
Lyri S.A.	12979	Mr. Goufy S.à r.l.	12987
Machinery Lab S.à r.l.	12988	Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.	12987
Magic Balloons s.à r.l.	13002	My Place Immobilière S.à r.l.	13001
MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	12988	Nicego Invest S.A.	13008
MagnaChip Semiconductor S.A.	12976	Night Light-Covering S.A.	13008
MagnaChip Semiconductor S.A.	12979	Sepagest S.à r.l.	12987
Mako S.A.	12988	Springboard Acquisitions S.à r.l.	12992
Malmén Holdings s.à r.l.	12979	Thekla S.A.	12962
Management d'Avant-Garde S.A.	12979	Truvo A1 S.à r.l.	12967
		Truvo B1 S.à r.l.	12980
		Vienna IV Sàrl	12988

**Faminvest EC S.à r.l., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Thekla S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.113.

L'an deux mille onze, le treize décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THEKLA S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109113, constituée originairement sous la dénomination sociale de "THEKLA HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1274 du 25 novembre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 821 du 4 avril 2008, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constat que les quinze mille cinq cents (15.500) actions représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont actuellement libérées à concurrence de 77,42%;

2. Suppression de la valeur nominale des actions et échange des quinze mille cinq cents (15.500) actions contre cinq cents (500) actions;

3. Réduction du capital social:

- concurrence d'un montant de sept mille euros (7.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable, moyennant dispense aux actionnaires de libérer la partie non libérée du capital social de la Société; et

- à concurrence d'un montant de onze mille cinq cents euros (11.500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable et remboursement dudit montant de onze mille cinq cents euros (11.500,- EUR) aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social;

4. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

5. Modification de la dénomination sociale de la Société en "FAMINVEST EC S.à r.l.";

6. Modification de l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exécution de toutes missions se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'expert-comptable et fiscal, notamment conformément à la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable telle que modifiée. Elle peut également réaliser toutes opérations à caractère fiduciaire, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et susceptible de le favoriser ou de le compléter.

Elle pourra également exercer toutes activités accessoires de conseil et de prestations de services (fiscalité, conseil en gestion, en organisation, domiciliation...), pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut, dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter la réalisation de son objet social tel que défini ci-avant.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

7. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

8. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles;

9. Nomination de Monsieur Frédéric MULLER, expert comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, comme gérant, fixation de la durée de son mandat et de son pouvoir de signature.

10. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée constate que les quinze mille cinq cents (15.500) représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) ont été libérées lors de constitution à concurrence de 77,42%, de sorte à ce que la Société dispose d'un capital libéré à hauteur de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quinze mille cinq cents (15.500) actions et de remplacer les quinze mille cinq cents (15.500) actions par cinq cents (500) actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social:

- à concurrence d'un montant de sept mille euros (7.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable, moyennant dispense aux actionnaires de libérer la partie non libérée du capital social de la Société; et

- à concurrence d'un montant de onze mille cinq cents euros (11.500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable [fixé dorénavant à vingt-cinq euros (25,- EUR)] et remboursement dudit montant de onze mille cinq cents euros (11.500,- EUR) aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe administratif pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement des actionnaires.

Délai de remboursement:

La dispense de versement du solde des apports de sept mille euros (7.000,- EUR) ainsi que le remboursement effectif aux actionnaires ne deviendront effectifs qu'au plus tôt, trente (30) jours à compter de la publication de la présente délibération au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, si aucune demande en constitution de sûretés n'a été introduite dans ce délai, sinon, si les créanciers ont obtenu satisfaction ou si le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'a pas décidé qu'il n'y a pas

lieu de faire droit à leur requête, le tout conformément à l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales, modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;
- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;
- que les cinq cents (500) actions sont remplacées par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR); et
- que par conséquent chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi en date du 15 novembre 2011 et par une attestation du conseil d'administration de "THEKLA S.A.", datée du 22 novembre 2011, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR); lesquels bilan et attestation, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "FAMINVEST EC S.à r.l.";
- de modifier l'objet social et d'adopter pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 6); et
- d'accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "FAMINVEST EC S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exécution de toutes missions se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'expert-comptable et fiscal, notamment conformément à la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable telle que modifiée. Elle peut également réaliser toutes opérations à caractère fiduciaire, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et susceptible de le favoriser ou de le compléter.

Elle pourra également exercer toutes activités accessoires de conseil et de prestations de services (fiscalité, conseil en gestion, en organisation, domiciliation...), pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut, dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter la réalisation de son objet social tel que défini ci-avant.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Septième résolution

L'assemblée constate que les cinq cents (500) parts sociales sont détenues par la société anonyme "CARSURA INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122503.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Frédéric MULLER, préqualifié, comme gérant de la Société et de fixer son pouvoir de signatures des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. LAC/2011/55798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178075/244.

(110206732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Luna-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178858/10.

(110209160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Crea Haus Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 103.724.

Les comptes annuels redressés de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels remplacent les comptes annuels déposés le 28 juillet 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No L110122241.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.
Pour CREA HAUS PROMOTIONS S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2011179628/16.

(110209726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Luna-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178859/10.

(110209161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

C.F. Marazzi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 72.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 16 décembre 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de six ans excepté celui de Madame Eliane IRTHUM en tant qu'administrateur.

Sont reconduits respectivement nommés pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017, les mandats de:

Madame Sylvie THEISEN et Madame Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes deux avec adresse professionnelle au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg et Monsieur Alessandro POLETTO, demeurant à 28, Via delle Valle, I-25100 BRESCIA

La société D.S. CORPORATION S.A., ayant son siège social au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait conforme et sincère
CF. MARAZZI S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011180220/20.

(110209602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Truvo A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.755,53.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.283.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique établis à Luxembourg en date du 5 décembre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179082/15.

(110208551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

DanBond Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.470.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of December;

Before Us M^e SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg. (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Ronny Jönsson, director, born on 15 July, 1948, in Skrävlinge, Sweden, residing at Caritasgatan 25, S-216 18 Limhamn, Sweden,

here represented by Mr. Kent Svensson, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of proxy established on 2 December 2011 in Sweden attached to the present deed.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "DanBond Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company may also render advisory, management and administrative services to, its subsidiary, DanBond S.à r.l. incorporated or to be incorporated pursuant to the laws of Luxembourg.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25.00 (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement, shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless all shareholders unanimously agree thereto in a general meeting and subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office in conformity with the provisions of the Shareholders Agreement, if any. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of two classes of managers (A and B).

8.1. Powers of the board of managers

(i) Subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement, all powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a qualified majority of at least two thirds (2/3) of the votes of all the managers, being present or represented, provided that there is one class A manager and one class B manager present. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A class manager and of a B class manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(vii) The Articles are amended with the unanimous consent of all shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by a resolution of the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the unanimous consent of all shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them, subject to any provision of the Shareholders Agreement.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles and the Shareholders Agreement, if any are determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the 500 (five hundred) shares have been subscribed by the shareholders Ronny Jönsson, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

12972

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1300.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company:

- Mrs. Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, private employee, born in Barnarp (Sweden), on March 24, 1975, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre;

Pardevant Nous M^e SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

M Ronny Jönsson, director, né à Skävlinge, Suède le 15 juillet 1948, demeurant à Caritasgatan 25, 216 18 Limhamn, Suède

ici représenté par M. Kent Svensson, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511,

en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2011 en Suède, jointe en annexe au présent acte.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est DanBond Management S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre

entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société a également pour objet de rendre des services de consultation, de gestion et administratifs à sa filiale, la société DanBond S.à r.l. constituée ou en voie de constitution, conformément aux lois luxembourgeoises.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12,500.00 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25.00 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Sous réserve de toute disposition contraire du Pacte d'Actionnaires, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord unanime préalable de l'ensemble des associés donné lors d'une assemblée générale et sous réserve de toute disposition contraire du Pacte d'Actionnaires.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires s'il y a lieu. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Sous réserve de dispositions contraire du Pacte d'Actionnaires, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité qualifiée des deux-tiers (2/3) des voix de tous les gérants, ceux-ci pouvant être présents ou représentés, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présents. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par décision unanime de tous les associés.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement unanime de tous les associés.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par une décision des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par l'unanimité des associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts et le Pacte d'Actionnaires, le cas échéant, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique "M Ronny Jönsson", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire,

de sorte que la somme EUR 12,500.00 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1300.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en tant que Gérant Unique de la Société:

Mme Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, employée privée, née à Barnarp (Suède), le 24 mars 1975, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Svensson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2011. LAC/2011/55481. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011

Référence de publication: 2011175162/478.

(110205062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

MagnaChip Semiconductor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.483.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178862/9.

(110207991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Cutty Sark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.663.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of December.

Before Maître ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "Cutty Sark S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 123.663, incorporated by deed of Maitre Henri Hellinckx, notary, on December 19, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 410 on March 20, 2007.

The Meeting is chaired by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the partners present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minutes.

II.- As appears from the attendance list, 500 shares out of the 500 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 12,500) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Liam Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Liam Finance S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders/partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil onze, le sept décembre

Pardevant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés (l' "Assemblée") de la société à responsabilité limitée "Cutty Sark S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 123.663, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C N° 410 du 20 Mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires/associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 500 actions des 500 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 12,500), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Liam Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Liam Finance S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires/associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires/associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54809. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178509/121.

(110209282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Lyri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.606.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178861/10.

(110208572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

MagnaChip Semiconductor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.483.

Les comptes consolidés pour l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178863/9.

(110207992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Malmén Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178864/9.

(110208262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Management d'Avant-Garde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.239.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011178889/12.

(110208312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Mandara Beach LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 143.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178865/10.

(110209254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 745.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 68.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178866/10.

(110208870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Truvo B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 56.244,47.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique établis à Luxembourg en date du 5 décembre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179083/15.

(110208550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Cz2 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.626.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Colyzeo Investors II, L.P., un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU,

Représentée aux présentes par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 28 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. L'Associé Unique a mis en liquidation volontaire la Société Cz2 Bazar S.à r.l., une société à responsabilité limitée en liquidation, dont le siège social est 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.626 (ci-après désignée «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, le 13 février 2008, publié au Mé-morial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 746 en date du 27 mars 2008.

2. L'Associé Unique a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société et a donné tous pouvoirs à son man-dataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Présentation et adoption des conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation
- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif
- Décision de verser les fonds disponibles de la liquidation, tels qu'ils ressortent des comptes de liquidation, à l'associé unique
- Clôture de la liquidation
- Désignation du lieu où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans
- Autorisation et pouvoir donnés au Liquidateur de régler, après la clôture de la liquidation, les coûts et frais mentionnés dans le rapport de liquidation et de clôturer tout compte bancaire après règlement de tout solde à l'Associé Unique.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder au versement en espèces en sa faveur du solde de la liquidation, après règlement du passif mentionné dans son rapport. Tous pouvoirs lui sont également conférés pour clôturer tout compte bancaire ouvert au nom de la Société, après lesdits paiements.

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la date du présent acte à l'ancien siège social de la Société, 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaut.

Suit la traduction anglaise du texte qui precede:

In the year two thousand and eleven, on first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

COLYZEO INVESTORS II, L.P., a limited partnership established under the law of England and Wales (registered number LP11864) and whose registered office is at Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU, United Kingdom

here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 28, 2011, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. The Sole Shareholder has decided the liquidation of Cz2 Bazar S.à r.l., a private limited liability company in liquidation (“société à responsabilité limitée en liquidation”), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.626 (the “Company”), incorporated following a notarial deed received by Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 13 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 746 dated 27th March 2008.

2. The sole Shareholder has decided to close the liquidation of the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- Decision to adopt the findings of the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) and to approve the Liquidator’s report as well as the accounts of the Liquidation)
- Decision to grant discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates
- Decision to allocate the available proceeds of the liquidation, as shown in the liquidation’s accounts, to the sole shareholder
- Decision to grant all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the available proceeds of the liquidation to the sole shareholder, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator’s report with full powers granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Sole Shareholder
- Decision to close the liquidation and to state that the Company has ceased to exist as of the date of the notarial deed
- Decision pursuant to which the Company’s accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l. at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

First resolution

The Sole Shareholder, after having heard the Liquidation Auditor’s report, decides to approve the Liquidator’s report as well as the accounts of the liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder grants discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder grants all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the balance of the liquidation to him, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator’s report. All powers are also granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation and states that the Company has ceased to exist as of the date of this deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company’s accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l., 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53939. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179594/127.

(110209675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Maurer Einrichtungen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011178867/11.

(110208714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

MeG Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178873/10.

(110209337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Linea Grazia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, route d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 120.123.

Les comptes annuels redressés de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels remplacent les comptes annuels déposés le 28 juillet 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No L110122239.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.

Pour LINEA GRAZIA S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011179863/16.

(110209724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent neuvième (309.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.513.

—
STATUTEN

Gesellschaftsvertrag**Art. 1. Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent neuvième (309.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname,Vorname: Hildebrandt, Helmut

Straße: Leher Heerstr. 77

Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57/ Amiweiler

Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;

h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;

i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178180/115.

(110206547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Michel Wolsfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 19, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 122.599.

Les comptes annuels de l'année au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.

Pour MICHEL WOLSFELD S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178874/13.

(110209221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Michel Wolsfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 19, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 122.599.

Les comptes annuels de l'année au 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.

Pour MICHEL WOLSFELD S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178875/13.

(110209222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Michel Wolsfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 19, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 122.599.

Les comptes annuels de l'année au 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.

Pour MICHEL WOLSFELD S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178876/13.

(110209223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Michel Wolsfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 19, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 122.599.

Les comptes annuels de l'année au 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.
Pour MICHEL WOLSFELD S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2011178877/13.

(110209224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 137.845.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178879/10.

(110208436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Mr. Goufy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Niedercorn, 82, route de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 50.924.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2011.
Pour MR. GOUFY S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Rasqué

Référence de publication: 2011178883/13.

(110208307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Mylan Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178884/10.

(110208597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Sepagest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 101.028.

Les comptes annuels redressés de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels remplacent les comptes annuels déposés le 28 juillet 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No L110122232.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.
Pour SEPAGEST S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2011180070/16.

(110209725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Machinery Lab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 146.983.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178885/10.

(110207938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.779.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178887/10.

(110208283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Vienna IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.870.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique établis à Luxembourg en date du 16 décembre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179116/15.

(110208560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Mako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II.
R.C.S. Luxembourg B 22.208.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178888/10.

(110208154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.048.700,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2011

L'actionnaire unique nomme comme nouveaux gérants de la Société avec effect immediate et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Szymon JOZEFOWICZ, né le 18 janvier 1978 à Zielona Gora, Pologne, avec adresse professionnelle à A1. Jerozolimskie 81, 02-001 Varsovie, Pologne;

- Monsieur Piotr POLAKOWSKI, né le 11 août 1983 à Varsovie, Pologne, avec adresse professionnelle à A1. Jerozolimskie 81, 02-001 Varsovie, Pologne.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011179734/19.

(110209565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Maxifera Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 97.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011178891/10.

(110208631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Medina Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.921.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDINA INVESTMENTS S.A.-SPF

Référence de publication: 2011178893/10.

(110208271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Melusine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011178894/11.

(110208138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Menuiserie Hermes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Emwee.

R.C.S. Luxembourg B 111.754.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour MENUISERIE HERMES S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178895/13.

(110208244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Midev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 57.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDEV S.A.

Référence de publication: 2011178897/10.

(110208050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 88.019.

EXTRAIT

Il convient de prendre note que le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire en tant que réviseur d'entreprises agréé a pris fin le 2 décembre 2011.

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 2 décembre 2011 que la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, une société ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011180265/20.

(110209939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Michel Jansen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, um Birkelt.
R.C.S. Luxembourg B 147.788.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour MICHEL JANSEN S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178896/13.

(110208000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Bülow Design Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.784.

AUFLÖSUNG

IM JAHRE ZWEITAUSENDELF,
AM ZWEIUNDZWANZIGSTEN DEZEMBER.

Vor Maître Cosita DELVAUX Notar mit Amtssitz zu Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, unterzeichnet.

Sind erschienen:

- 1) Herr Lars Ove Gösta BÜLOW, wohnhaft in Danderydsgatan 16 lgh 1201, 114 26 Stockholm, Schweden,
- 2) Frau Kersti Charlotta SANDIN BÜLOW, wohnhaft in Danderydsgatan 16 lgh 1201, 114 26 Stockholm, Schweden,

„die Komparenten“

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, beruflich wohnhaft in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr registriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgenannt, den instrumentierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

1. Daß die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bülow Design Management S.à r.l., eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 90784, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet wurde am 24. Dezember 2002 gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 193 vom 22. Februar 2003.

2. Daß das Kapital der Gesellschaft Bülow Design Management S.à r.l. sich auf EUR 25.000 (fünfundzwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 1.000 (eintausend) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt. Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

- Herr Lars Ove Gösta BÜLOW: 500 Anteile,
- Frau Kersti Charlotta SANDIN BÜLOW: 500 Anteile.

3. Daß die Komparenten, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, erklären, daß die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und beschließen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen. Die Komparenten erklären, die finanzielle Lage der Gesellschaft vollständig zu kennen und in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren der Gesellschaft erklären sie, daß die Liquidation der Gesellschaft den Rechten allen Interessenten gemäß stattgefunden hat und verpflichten sich sämtliche noch eventuell geschuldeten Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu übernehmen, jeder von ihnen proportional zur Anzahl der gehaltenen Geschäftsanteile. Die Liquidation der Gesellschaft ist somit abgeschlossen.

4. Daß die Komparenten den Geschäftsführern Entlastung erteilen.

5. Daß Bevollmächtigte oder der Notar kann die Anteile der Gesellschaft annullieren.

6. Daß sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz der BDO Tax & Accounting in L-1653 Luxembourg, 2, Charles de Gaulle, aufbewahrt werden.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebrauchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

- 1) Mr Lars Ove Gösta BÜLOW, residing at Danderydsgatan 16 lgh 1201, 114 26 Stockholm, Sweden,
 - 2) Mrs Kersti Charlotta SANDIN BÜLOW, residing at Danderydsgatan 16 lgh 1201, 114 26 Stockholm, Sweden,
- "the principals"

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial",residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of two proxies given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The principals, represented as stated hereabove, declare and request the notary to act:

1. That the company Bülow Design Management S.à r.l., société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 90784, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 24 December 2002 by deed of Me Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 193 of 22 March 2003.

2. That the corporate capital of the company Bülow Design Management S.à r.l. amounts to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up, subscribed to as follows:

- Mr Lars Ove Gösta BÜLOW: 500 corporate units,
- Mrs Kersti Charlotta SANDIN BÜLOW: 500 corporate units.

3. That the principals, representing the entire corporate capital, declare herewith that the activity of the company has ceased, that they decide to dissolve the company with immediate effect, that they have a full knowledge of the financial standings of the company and acting as liquidators of the company, declare that the liquidation have been carried out in the respect of any parties' rights, and that the members take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company, each of them proportionally to the number of corporate units they own. The liquidation of the company is closed.

4. That the principals grant discharge to all the managers of the company.

5. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's corporate units.

6. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting, L-1653 Luxembourg, 2, Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.
Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 23 décembre 2011. Relation: RED/2011/2890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011179569/95.

(110209542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Springboard Finance LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 102, Orange Street, Wilmington, New Castle County, the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, USA, 19801 Delaware and registered with the register of Delaware division of corporations under number 4725120, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 November 2011.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Springboard Acquisitions S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixtyeight United-States Dollars (USD 218,387,568.-), with registered office at 2329 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 8 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2382 of 30 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.504 (the "Company"). The articles of association have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of 23 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two hundred eighteen million three hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,337,568.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,387,568.-) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of two hundred eighteen million three hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-eight (218,337,568) shares and by (x) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve and (y) allocation of an amount of two hundred eighteen million three hundred thirty-two thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,332,568.-) to the freely distributable reserves of the Company.

2 To amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of two hundred eighteen million three hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,337,568.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,387,568.-) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of two hundred eighteen million three hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-eight (218,337,568) shares and by (x) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve and (y) allocation of an amount of two hundred eighteen million three hundred thirty-two thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,332,568 .) to the freely distributable reserves of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one United-States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Springboard Finance LLC, une limited liability company régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 102, Orange Street, Wilmington, New Castle County, the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, USA, 19801 Delaware, et enregistrée auprès du Delaware division of corporations sous le numéro 4725120 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Springboard Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché

de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.387.568,-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2382 du 30 septembre 2008 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 23 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

1 Réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-huit millions trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.337.568,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.387.568,-) à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de deux cent dix-huit millions trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-huit (218.337.568) parts sociales et (x) allocation d'un montant de cinq mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale et (y) allocation d'un montant de deux cent dix-huit millions trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.332.568,-) aux réserves librement distribuables de la Société.

2 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus. a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé, avec effet immédiat, de réduire capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-huit millions trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.337.568,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.387.568,-) à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de deux cent dix-huit millions trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-huit (218.337.568) parts sociales et (x) allocation d'un montant de cinq mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale et (y) allocation d'un montant de deux cent dix-huit millions trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.332.568,-) aux réserves librement distribuables de la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2597. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011179023/131.

(110208296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Miki-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 82.867.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011178898/10.

(110209042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Modjo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 88.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178899/10.

(110209167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Monsirius, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.248.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2011178901/11.

(110208928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Morph4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 22, rue de Gostingen.

R.C.S. Luxembourg B 86.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178902/9.

(110208319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

F & S Latitude Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 2, Z.A.C. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 62.295.

Les comptes consolidés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptabilité et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011179267/14.

(110208776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Brightpoint (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.191.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, ON THE 20th DAY OF DECEMBER - No 393

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brightpoint International Ltd., having its principal office at 7635 Interactive Way, Suite 200, Indianapolis, Indiana 46278, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State under number 2611549,

hereby represented by Mr. Gérard MAÎTREJEAN, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 15 December 2011.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Brightpoint (Luxembourg) S.à.r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B139191, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 April 2008, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 June 2008 under number 1595, page 76551 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of the Maître Jacques Delvaux, prenamed, dated 7 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1 July 2008, number 1614, page 77447.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares (*parts sociales*) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty-five thousand and one United States Dollars (USD 25,001.-) represented by twenty-five thousand and one (25,001) shares (*parts sociales*) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

b. Issue of one (1) new share (*part sociale*) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (*parts sociales*);

c. Accept the subscription of one (1) share (*part sociale*) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), together with a share premium for an amount of two million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 2,799,999.-), by contribution in cash of Brightpoint International Ltd., having its principal office at 7635 Interactive Way, Suite 200, Indianapolis, Indiana 46278, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State under number 2611549, (the "Subscriber"), and to allocate such share (*part sociale*) to the Subscriber;

d. Subsequent amendment of Article 6.1.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items a) to c); and

e. Miscellaneous.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares (*parts sociales*) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty-five thousand and one United States Dollars (USD 25,001.-) represented by twenty-five thousand and one (25,001) shares (*parts sociales*) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription and full payment of the newly issued share (*parts sociales*), as follows:

	Number of subscribed share	Nominal value (USD)	Share premium (USD)	Total payment (USD))
Contribution in cash	1	1.-	2,799,999.-	2,800,000.-
Total	1	1.-	2,799,999.-	2,800,000.-

Subscription/Payment

There now appeared, Me Gérard MAÎTREJEAN, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe to one (1) newly issued share (part sociale) and to pay it in full at the nominal value, together with share premium of two million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 2,799,999.-) by contribution in cash of an amount of two million eight hundred thousand United States Dollars (USD 2,800,000.-).

The person appearing declared that the newly issued share (part sociale) have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million eight hundred thousand United States Dollars (USD 2,800,000.-), proof of which is given to the undersigned notary with a bank certificate, who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1.1 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand and one United States Dollars (USD 25,001.-), represented by twenty-five thousand and one (25,001) shares (parts sociales) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3.200.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brightpoint International Ltd., ayant son siège social au 7635 Interactive Way, Suite 200, Indianapolis, Indiana 46278, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 2611549,

ici représentée par Mr. Gérard MAITREJEAN, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2011.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussignée restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique ("Associé Unique") de Brightpoint (Luxembourg) Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.191, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juin 2008, numéro 1595, page 76551 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, prémentionné, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, le 7 mai 2008, publiée au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} juillet 2008, numéro 1614, page 77447.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un (1) Dollar Américain (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à vingt-cinq mille un Dollars Américains (USD 25.001,-) représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune;

b. Emission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

c. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), avec une prime d'émission de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 2.799.999,-) par apport en numéraire de Brightpoint International Ltd., ayant son siège social au 7635, Interactive Way, Suite 200, Indianapolis, Indiana 46278, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 2611549 (le "Souscripteur") et allocation de cette nouvelle part sociale au Souscripteur;

d. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a) à c); et

e. Divers.

et a requis le notaire soussignée de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille un Dollars Américains (USD 25.001,-) représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale d'une (1) nouvelle part sociale de la manière suivante:

	Nombre de part sociale souscrite	Valeur Nominale (USD)	Prime d'Emission (USD)	Payement Total (USD)
Apport en Numéraire	1	1.-	2.799.999.-	2.800.000.-
Total	1	1.-	2.799.999.-	2.800.000.-

Souscription / Libération

Ensuite comparait Me Gérard MAITREJEAN, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare de souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur à une (1) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), avec une prime d'émission de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 2.799.999,-) par apport en numéraire de deux millions huit cent mille Dollars Américains (USD 2.800.000,-).

Le comparant déclare que la part sociale nouvellement émise a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de deux millions huit cent mille Dollars Américains (USD 2.800.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussignée par certificat bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1.1, premier alinéa des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 6.1. Capital Souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille un Dollars Américains (USD 25.001,-) représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.200,-.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussignée qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. MAÎTREJEAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2011. Relation: RED/2011/2817. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011178461/172.

(110208279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

C7 Bison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 110.411.

L'an deux mille onze, le premier décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Colony Bison Investor, LLC a limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 4011019 dont le siège social est situé DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (USA),

Représentée aux présentes par Mrs Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 28 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté par Madame Gibert comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. C7 Bison S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 24, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110411 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, le 23 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 1439 en date du 22 décembre 2005.

2. Le capital de la société s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 125 parts sociales entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société.

4. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and eleven, on first day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

Colony Bison Investor, LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, inscribed in the Trade Register of Delaware under the number 4011019 with its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America)

Here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 28, 2011, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented by Mrs Gibert as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. C7 Bison S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 110411, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 23 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1439 dated 22 December 2005, (the "Company");

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to 12,500 €, represented by 125 shares, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention "in liquidation".

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator: Colony Luxembourg having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53936. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178557/134.

(110208842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

My Place Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 133.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178904/10.

(110209174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Magic Balloons s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Findel, 13, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.856.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 novembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 30 novembre 2011 que:

- L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la liquidation définitive de la société à la date du 30 novembre 2011,

- les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société 13, Route de Trèves L-2632 FINDEL

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour extrait Certifié conforme

Signatures

Les Liquidateurs

Référence de publication: 2011180338/18.

(110210625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

JAL Group Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.550.725,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.785.

—
In the year two thousand and eleven, on the 21th, day of July.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Brands Partners 3 S.P.A., having its registered office Via Borgomanero, 50 – 28040 Paruzzaro (NO) Italy hereinafter referred to as “BP 3 S.P.A.”

duly represented by Société Européenne de Banque, in its turn represented by Mr. Christophe VELLE and Mr. Pascal Verdin Pol, employees, Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on July 20th, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

BP 3 S.P.A. is the sole shareholder of the company “JAL Group Participations”, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, hereinafter referred to as “the Corporation”,

incorporated by a deed received by Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on June 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 848 published on November 18, 2000. The status of the company was amended on the 26th of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1004, page 48.187 dated 30th of May, 2007.

The sole shareholder, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

As sole shareholder of the Corporation, BP 3 S.P.A. asks the undersigned notary to authenticate that, sitting in general meeting of the Corporation, it takes the following decisions:

(I)

1. Amendment of Article 4, 12 and 13 of the articles of association of the Company in order to give them the following wording:

Art. 4. The company will assume the name of “Jal Group Participations”.

Art. 12. The company is managed by a board of managers composed of A and B Managers who need not necessarily be partners. The members of the board of managers are appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. They may be dismissed with or without cause at any time.

Generally the Company will be bound by the signature of two members of the board of managers out of which one manager must be an A Manager and the other one must be a B Manager.

All exceptional Intragroup operations (such as the acquisitions and the disposal of any participations) require the joint signatures of the chairman of the board of managers and the signature of a B Manager in order to validly bind the company.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose among its members a chairman who must be an A Manager and the chairman may choose among the members of the board of managers a vice-chairman. He may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman has authority to represent (directly or giving proxy) the Company at the shareholders meetings of companies wherein the company holds participating interests.

If the resolution required at the shareholders meetings have extraordinary nature, (even if included in the Agenda of the Annual General Meeting) he is obliged to inform the board of managers of the Company above the nature of the resolutions to be discussed by those companies.

Subject to what is stated above, the board of managers in its dealings with third parties, has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the company's object...

...
...”

2. Miscellaneous.

(II)

BP 3 S.P.A. as sole shareholder of the Corporation, resolves to modify this articles and to amend article 4, 12 and 13 of the articles of association of the Corporation in order to reflect the above resolution and to give them the following wording:

Art. 4. The company will assume the name of “Jal Group Participations”.

Art. 12. The company is managed by a board of managers composed of A and B Managers who need not necessarily be partners. The members of the board of managers are appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. They may be dismissed with or without cause at any time.

Generally the Company will be bound by the signature of two members of the board of managers out of which one manager must be an A Manager and the other one must be a B Manager. All Intragroup operations (such as the acquisitions and the disposal of any participations) require the joint signatures of the chairman of the board of managers and the signature of a B Manager in order to validly bind the company.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose among its members a chairman who must be an A Manager and the chairman may choose among the members of the board of managers a vice-chairman. He may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman has the exclusive authority to represent the Company at the shareholders meetings of companies wherein the company holds participating interests. He is obliged to inform the board of managers of the Company above the nature of the resolutions to be discussed by those companies.

Subject to what is stated above, the board of managers in its dealings with third parties, has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the company's object...

...
...
...”

rest of article 13 stay unchanged.

Declarations

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the foregoing, is estimated at EUR 1.100.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present Notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version Française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg, grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Brands Partners 3 S.P.A., ayant son siège social Via Borgomanero, 50 – 28040 Paruzzaro (NO) Italie, ci-après désignée «BP 3 S.P.A.»

valablement représentée par la Société Européenne de Banque, elle même représentée par M. Christophe VELLE et M. Pascal Verdin Pol, employés, Luxembourg,

au moyen d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

BP 3 S.P.A. est l'associée unique de la société JAL GROUP PARTICIPATIONS, avec siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, désignée ci-après «la Société»,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, le 22 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848, publié le 18 novembre 2000. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 26 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004, page 48.187 daté du 30 mai 2007.

Cette comparante, représentée comme ci-avant mentionné, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

En sa qualité d'associée unique de la Société, BP 3 S.P.A. demande au notaire instrumentant d'authentifier le fait que, siégeant en assemblée générale de la Société, elle prend les décisions suivantes:

(I)

1. Modification des articles 4, 12 et 13 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 4. La dénomination sociale de la Société est «Jal Group Participations».

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de Gérants de Classes A et B qui n'auront pas besoin d'être des associés de la Société. Les membres du conseil d'administration seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans raison.

De manière générale la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont l'un sera un Gérant de Classe A et l'autre un Gérant de Classe B.

Aux fins d'engager valablement la Société, toutes opérations intra-groupe à caractère exceptionnel (telles que l'acquisition et la disposition de participations généralement quelconques) exigeront les signatures conjointes du président du conseil d'administration et d'un Gérant de Classe B.

Le conseil d'administration pourra conférer des pouvoirs spéciaux par voie de procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui devra être un Gérant de Classe A, et ce dernier pourra choisir un vice-président parmi les membres du conseil d'administration. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président aura pouvoir de représenter (directement ou en conférant procuration) la Société lors des réunions des actionnaires de sociétés dans lesquelles la Société détient des participations.

Lorsqu'une résolution requise lors d'une assemblée des actionnaires revêt un caractère extraordinaire (quand bien même elle figurerait à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle), il sera tenu d'informer le conseil d'administration relativement à la nature des résolutions devant être débattues par ces sociétés.

Sous réserve de ce qui précède, le conseil d'administration aura dans ses relations avec des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et autoriser toutes transactions rentrant dans l'objet social de la Société.

2. Divers.

(II)

BP 3 S.P.A. en sa qualité d'associée unique de la Société décide de modifier ces articles ci-dessus article 4, 12 et 13 des statuts de la Société afin de refléter cette décision et de leur donner la teneur suivante:

Art. 4. La dénomination sociale de la Société est «Jal Group Participations».

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de Gérants de Classes A et B qui n'auront pas besoin d'être des associés de la Société. Les membres du conseil d'administration seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans raison.

De manière générale la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont l'un sera un Gérant de Classe A et l'autre un Gérant de Classe B.

Aux fins d'engager valablement la Société, toutes opérations intra-groupe à caractère exceptionnel (telles que l'acquisition et la disposition de participations généralement quelconques) exigeront les signatures conjointes du président du conseil d'administration et d'un Gérant de Classe B.

Le conseil d'administration pourra conférer des pouvoirs spéciaux par voie de procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui devra être un Gérant de Classe A, et ce dernier pourra choisir un vice-président parmi les membres du conseil d'administration. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président aura pouvoir exclusif de représenter (directement ou en conférant procuration) la Société lors des réunions des actionnaires de sociétés dans lesquelles la Société détient des participations.

Lorsqu'une résolution requise lors d'une assemblée des actionnaires revêt un caractère extraordinaire (quand bien même elle figurerait à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle), il sera tenu d'informer le conseil d'administration relativement à la nature des résolutions devant être débattues par ces sociétés.

Sous réserve de ce qui précède, le conseil d'administration aura dans ses relations avec des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et autoriser toutes transactions rentrant dans l'objet social de la Société.

Le reste de l'article 13 reste inchangé.

Déclarations

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges incombant à la Société en raison de ce qui précède est évalué à EUR 1.100.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, P. VERDIN POL, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juillet 2011, LAC/2011/34504: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2011.

Référence de publication: 2011178794/179.

(110208353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Delilah Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.879.601,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.736.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samsonite IP Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.735 (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Elodie Duchêne, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 12th December 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Europe Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.736 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx,

notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2250 page 107982 on 18 November 2009 (hereafter referred to as the “Company”). The Company’s articles of incorporation (the “Articles”) have been amended on 22 September 2009 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2148 page 103089 on 3 November 2009 and on 12 November 2009 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 158 page 7575 on 26 January 2010.

The share capital of the Company is currently set at twenty-one million eight hundred seventy-nine thousand six hundred and one United States Dollars (USD 21,879,601.-) represented by two billion one hundred eighty-seven million nine hundred sixty thousand one hundred (2,187,960,100) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2011 to the day of putting the Company into liquidation (the “Interim Financial Statements”);
- b) Vote on the discharge of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2011 to the day of putting the Company into liquidation;
- c) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
- d) Appointment of a liquidator (“liquidateur”) and determination of its powers; and
- e) Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2011 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Sole Shareholder RESOLVES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder DECIDES to appoint as liquidator (“liquidateur”) of the Company:

- ODD Financial Services S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.014, (the “Liquidator”).

The aforesaid Liquidator (“liquidateur”) must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator (“liquidateur”) is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at December 12th, 2011.

The Liquidator (“liquidateur”) may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator (“liquidateur”) binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator (“liquidateur”) has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general shareholders’ meeting.

The Liquidator (“liquidateur”) may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its sole shareholder upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Samsonite IP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.735, (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Melle Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Delilah Europe Holdings S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.736 et constituée suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2250 page 107982 le 18 novembre 2009, (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en date du 22 septembre 2009 suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2148 page 103089 le 3 novembre 2009 et le 12 novembre 2009 suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 page 7575 le 26 janvier 2010.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt et un millions huit cent soixante-dix-neuf mille six-cent-un Dollars Américains (USD 21.879.601,-) représenté par deux milliards cent-quatre-vingt-sept millions neuf cent soixante mille cent (2.187.960.100) parts sociales d'une valeur d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, détenant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au jour de la mise en liquidation de la Société (les «États Financiers Intérimaires»);
- b) Vote sur la décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au jour de la mise en liquidation de la Société;
- c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;
- d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
- e) Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

- ODD Financial Services S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014, (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 12 décembre 2011.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à son associé unique sur accord de ce dernier de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 2.500,-.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: E. DUCHÊNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56656. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178563/148.

(110209251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Finalor International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.119.

Extrait du transfert de parts sociales en date du 23 Décembre 2011.

Suite au contrat de transfert de parts sociales, il résulte que les 30,000.- parts sociales détenues par Roberto EICHIN ont été transférées à Marianne EICHIN DIX.

L'actionnaire unique de la société est désormais Marianne EICHIN DIX. Elle détient les 60,000.- parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179277/14.

(110208992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Nicego Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178908/9.

(110208237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Night Light-Covering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.484.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178909/10.

(110208513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.
